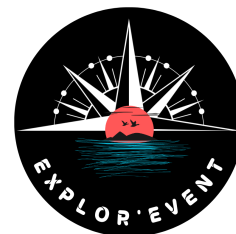


Explor'Run Saint-Savinien

26 avril 2026



Article 1 : L'organisation

L'Explor'Run Saint-Savinien est un événement de courses à pied organisé par l'association **Explor'Event**.
L'organisateur peut-être contacté par mail à l'adresse suivante : exploirevent17@gmail.com

Article 2 : Lieu, format des courses et horaires

Lieu :

La course se déroule sur les communes de Saint-Savinien-sur-Charente et Le Mung, **le dimanche 26 avril 2026**.

Départ des courses : Île de la Grenouillette

Arrivée des courses : Île de la Grenouillette

Les courses se dérouleront principalement à travers les petites rues de Saint-Savinien, autour de l'île de la Grenouillette et sur les sentiers de forêts à proximité du Charenton.

Les parcours sont intégralement balisés.

Les courses :

- Course enfant de 700m - **départ à 8h45**

1 boucle de 700m.

Course ouverte pour la catégorie Eveil'Athlé (enfants de 7 à 9 ans)

Course non chronométrée et sans classement final.

- Course enfant de 1400m - **départ à 8h45**

2 boucles.

Course ouverte pour les catégories Poussin et Benjamin (enfants de 10 à 13 ans).

Course non chronométrée et avec classement par sexe.

- Trail découverte de 9 km (50D+) - **départ à 10h00**

1 boucle de 9 km.

À partir de 16 ans.

Course chronométrée.

- Trail découverte 20 km (150D+) - **départ à 9h15**

1 boucle de 20 km.

À partir de 18 ans.

Course chronométrée.

Horaires :

7h30 - 9h45 : Retrait des dossards au village de la course (Île de la Grenouillette)

8h45 : Départ des courses enfants + Podium

9h00 : Briefing 20KM

9h10 : Échauffement 20KM

9h15 : Départ 20KM

9h45 : Briefing 10KM

9h50 : Échauffement 10KM

10h00 : Départ 10KM

11h30 : PODIUM

Article 3 : Les participants

1. L'explor'Run

La course est ouverte à toute personne en bonne condition physique. Pour les mineurs, une **autorisation parentale est obligatoire**.

Chaque participant doit fournir :

- Une copie d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA.
- **OU une attestation Pass prévention santé (PPS) valide.** Numéro d'attestation à transmettre sur plateforme d'inscription. Remplace le certificat médical depuis le 1er janvier 2024. **Lien du PPS : pps.athle.fr**

Les catégories d'âges :

- 9 km : à partir de **Cadets** (2008 - 2009) et jusqu'au M10 (1940 et -)
- 20 km : à partir de **Juniors** (2006 - 2007) et jusqu'au M10 (1940 et -)

2. L'explor'Run Enfants

Courses non chronométrées ; **la production d'un certificat médical n'est pas exigée.** Toute personne mineur doit, néanmoins, remplir un questionnaire santé et fournir une autorisation par parentale.

Les catégories d'âges :

- 700 m : course réservée à la catégorie **Eveil Athlé** (2016 à 2018)
- 1400 m : course réservée aux catégories **poussin** et **benjamin** (2012 à 2015)

Article 4 : Inscriptions

Inscription en ligne sur Klikego
Clôture des inscription en ligne le 25 avril 2026 à 23h00.

800 dossards disponibles (*les deux courses confondues*).

Les inscriptions seront bloquées au-delà.

Les inscriptions se font uniquement sur le site **Klikego** : www.klikego.com. Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course uniquement (26 avril 2026), sous réserve de dossards disponibles.

Pour valider l'inscription et accéder au paiement, le coureur devra :

- Répondre au formulaire en ligne
- Fournir le numéro PPS valide ou une licence athlétisme 2025-2026.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale et un questionnaire santé.

Les frais d'inscription :

- Le trail de 9 KM : **11€ (10€ + 1€ de frais klikego)**
- Le trail de 20KM: **23€ (21,3€ + 1,7€ de frais klikego)**
- Les courses enfants : **2€**

Les inscriptions sur place :

Les inscriptions sur place sont majorées, soit :

- **15€ pour le 10KM**
- **25€ pour le 20KM**

L'annulation à moins de 14 jours de la manifestation ne donnera pas lieu au remboursement.

Le retrait des dossards :

Le samedi 25/04/2026 de 14h00 à 17h00 chez l'un de notre partenaire.

Le dimanche 26/04/2026 de 7h30 à 9h45 sur l'île de la Grenouillette (Le Mung).

Article 5 : Classement et récompenses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le top 3 de chaque scratch. C'est à dire : Cadet, Junior, Espoir, senior, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10.

L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non M0, M1, ...).

Aucune récompense financière ne sera attribuée.

Tous les participants recevront une dotation à la fin de leur course ou lors du retrait des dossards.

Article 6 : Ravitaillement

- **Pour le 20km** : 1 ravitaillement boissons et en-cas au kilomètre 10.
- **Pour le 9 km** : pas de ravitaillement sur la course.

Un ravitaillement de fin de course pour tous les participants.

Les participants devront se munir de leur propre gobelet. Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.

Pour le respect de l'environnement et du site, il est demandé de ne pas jeter de détritux en dehors des zones de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Article 7 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes ainsi qu'un vélo balai.

Un numéro d'urgence sera remis aux concurrents.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers. À ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des bénévoles est obligatoire. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les parcours terrestres.

Chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage électronique est réalisé par OK-Time

Une puce dossard sera fournie à chaque coureur lors du retrait du dossard. Les résultats seront présents en live sur le site et l'application : Ok-Time.

Article 9 : Charte du coureur

Chaque participant est responsable du matériel utilisé pendant les épreuves, qu'il soit prêté ou personnel. Il est demandé d'indiquer aux organisateurs tous dégâts éventuels.

Chaque coureur s'engage à ne pas jeter de détritux sur son passage et à respecter la nature, la course se déroulant dans un espace naturel protégé.

Chaque coureur s'engage à respecter les bénévoles et toute l'équipe organisatrice.

Chaque participant s'engage à respecter les dispositifs mis en place (signalétiques, balises, rubalise...).

Si un coureur est pris en défaut de tricherie, il ne sera pas classé.

Article 10 : Perte ou vol

L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui interviendrait pendant l'événement.

Article 11 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Président de l'association Explor'Event.

Article I2 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Article I3 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'association Explor'Event ainsi que les partenaires et médias à diffuser les images prises pendant l'événement.

Article I4 : RGPD

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation de « L'explor'Run Saint-Savinien », ou pour la communication d'informations sportives. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à l'adresse courriel exploirevent17@gmail.com, ou en utilisant le lien de désinscription présent sur les communications.

Article I5 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Par leur inscription, chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'événement découlant du non- respect de ce règlement.